

## Assemblée générale du 22 juin 2023 de Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne

L'assemblée générale statutaire a été organisée en visio conférence. Tous les rapports avaient été mis en ligne sur le site de la SAS.

Trois modalités de vote avaient été offertes : vote en ligne avant l'AG, vote par correspondance et vote en ligne pendant l'AG.

15 sociétaires ont participé à l'assemblée générale. Au total, 33 sociétaires ont voté.

Les présentations suivantes ont été faites :

[Rapport d'activités](#) présenté par Laurence Boubet

[Rapport financier](#) et [documents financiers](#) présentés par Dominique Dehouck

### Résolutions :

<b>103</b>	<b>actionnaires</b>
<b>27</b>	<b>votants en ligne</b>
<b>0</b>	<b>votants par correspondance</b>
<b>6</b>	<b>votants en assemblée générale</b>
<b>33</b>	<b>votants au total</b>

	<b>Résolution 1</b>			
	<b>Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion, quitus donné au conseil de gestion. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant ressortir un résultat net comptable positif de 4.179 €, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports, et approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice. L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du code général des impôts.</b>			
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	25	0	6	<b>31</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	2	0	0	<b>2</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 2</b>				
<b>Approbation de l'affectation du résultat net comptable au compte de report à nouveau. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide, sur proposition du conseil de gestion, d'affecter le bénéfice de 4.179 €, comme suit : 2.567 € à l'apurement du report à nouveau négatif ;80 € à la réserve légale ;403 € à la réserve statutaire, dite réserve de projet ; 1.129 € au compte de report à nouveau positif. L'assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun intérêt aux parts sociales, au titre de ce quatrième exercice.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 3</b>				
<b>Approbation du rapport spécial de la présidente relatif aux conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées. Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel le sociétaire intéressé ne participe pas.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	24	0	6	<b>30</b>
Contre	1	0	0	<b>1</b>
Abstention	0	0	0	<b>0</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 4</b>				
<b>Approbation de la réélection de Madame Laurence, Lucienne BOUBET, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 5</b>				
<b>Approbation de la réélection de Madame Evelyne, Marie-José PORCHER, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	25	0	6	<b>31</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	2	0	0	<b>2</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 6</b>				
<b>Approbation de la réélection de Madame Roxane PARDON, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 7</b>				
<b>Approbation de la réélection de Monsieur Dominique, Jules, Léon DEHOUCK, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 8</b>				
<b>Approbation de la réélection de Monsieur Thibault, Pierre, Alfred HANIN, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	27	0	6	<b>33</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	0	0	0	<b>0</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 9</b>				
<b>Approbation de la réélection de de Monsieur Vincent, Marie, Joseph, Octave ROUZÉ, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 10</b>				
<b>Approbation de la réélection de Monsieur Michel, Georges LOPEZ, au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	25	0	6	<b>31</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	2	0	0	<b>2</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 11</b>				
<b>Approbation de l'élection de Marie-Pascale TIBERGHIEU au Conseil de gestion. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	26	0	6	<b>32</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	1	0	0	<b>1</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

<b>Résolution 12</b>				
<b>L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires.</b>				
	Votes en ligne	Vote par correspondance	Votes en AG	Total
Pour	27	0	6	<b>33</b>
Contre	0	0	0	<b>0</b>
Abstention	0	0	0	<b>0</b>
Résultat	<b>Adoptée</b>			

Laurence Boubet, Présidente